

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
O.P.G.I DE TINDOUF
A MONSIEUR : NOURINE MAAMER EL HADJ GÉRANT ETB
AIN MERANE CHLEF

MISE EN DEMEURE N° 01

**PROJET : ACHEVEMENT 50/109/1000 LOGEMENTS
PUBLICS LOCATIFS
PROGRAMME COMPLEMENTAIRE - SUD.AU POS
EL MOUSTAKBEL
TINDOUF**

- Vu le marché N° 201/2014 du 27/10/2014
- Vu l'ordre de service N° 104/2014 du : 28/10/2014
- Vu les procès-verbaux des visites du chantier.
- Vu le non-respect de planning de réalisation.
- Vu le manque de main d'oeuvre qualifiée
- Vu le non-respect des normes de la construction

L'entreprise **NOURINE MAAMER EL HADJ** domiciliée à **AIN MERANE CHLEF**, Titulaire du marché N° 201/2014 du 27/10/2014 portant l'achèvement de 50/109/1000 logements publics locatifs programme Complémentaire - Sud au Pos El Moustakbel Tindouf est mise en demeure de renforcer le chantier en moyens humains qualifiés, lever les réserves signalées et améliorer la qualité de construction et de rattraper le retard considérable dans la réalisation.

Un délai de **Huit (08) jours** lui est accordé à partir de la parution dans les quotidiens nationaux.

Faute de quoi, les mesures prévues par la réglementation en vigueur seront appliquées.